



Quels sont les travaux à la charge du propriétaire ?

Par **Sorrindo_old**, le **30/03/2007** à **20:18**

Bonjour,

Je suis locataire depuis plus de 20 ans d'un appartement de 5 pièces dans un immeuble.

Je voudrais savoir quels sont les travaux d'entretien *à l'intérieur de l'appartement* que j'occupe qui incombent au propriétaire, si possible avec les références des textes en vigueur. Je précise qu'il s'agit d'usure normale due au temps : boiserie des fenêtres abîmée, poignées de porte qui ne fonctionnent plus bien, gonds fatigués, etc.

De la même façon, quels sont les travaux qui resteront toujours à la charge du locataire (s'il y en a) ?

D'avance merci pour vos éléments de réponse,

Sorrindo

Par **Angie54_old**, le **01/04/2007** à **23:31**

article 1719 et suivant du code civil disponible sur [legifrance](http://legifrance.gouv.fr)

Par **Sorrindo_old**, le **01/04/2007** à **23:33**

Merci.